

Quiz 1 – Positionnement (début de formation)

Objectif : évaluer les connaissances initiales des participants sur la copropriété et l'état daté.

1. L'état daté est un document remis :
 - A. Au locataire
 - B. Au notaire lors de la vente d'un lot de copropriété
 - C. Au syndic uniquement
 - D. Au service des impôts Réponse : B

2. La copropriété est principalement régie par :
 - A. La loi du 10 juillet 1965
 - B. La loi Pinel
 - C. La loi Hoguet
 - D. La loi Carrez Réponse : A

3. L'état daté permet notamment de connaître :
 - A. Les charges dues par le vendeur
 - B. Les loyers du bien
 - C. La taxe foncière
 - D. Le prix de vente du bien Réponse : A

4. Qui établit généralement l'état daté ?
 - A. Le notaire
 - B. Le syndic de copropriété
 - C. L'agent immobilier

allure.

INCUBATEUR D'EXCELLENCE IMMOBILIERE

D. Le géomètre

Réponse : B

5. Les charges de copropriété peuvent comprendre :

A. Les provisions du budget prévisionnel

B. Les loyers

C. Les frais de notaire

D. Les impôts du propriétaire

Réponse : A